



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2019 à 20 h 00

L'an deux mil dix-neuf le treize février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Monsieur Didier PERRIN, Monsieur René BALMAIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Valentin GONZALEZ, Virginie TERNACLE, Fabrice NEBBIA,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Françoise MALLEIN, Maryline SARRAZIN, Marie BUISSONNET, Monsieur Eric GUILLAUD

ABSENT : Monsieur Richard POULET

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Thierry DUCROUX

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

1. DELIB.2019-01-01 SEMCODA : intervention de Madame Elise FAIVRE, Directrice du service maîtrise d'ouvrage

Madame Elise FAIVRE intervient dans le cadre d'une nouvelle proposition concernant le montage financier de l'opération Le Magnolia.

Elle rapporte quelques événements qui ont impacté la gestion de la société durant l'année 2018 et ont conduit à certaines modifications :

- début avril 2018, augmentation du taux de la TVA qui passe de 5.5 % à 10 %
- fin avril 2018, Monsieur LEVY dirigeant, quitte la SEMCODA
- une direction provisoire représentée par un triumvirat assure l'intérim jusqu'à l'arrivée de Monsieur PERRET qui reprend la tête de SEMCODA en septembre
- en 2018, la Chambre Régionale des Comptes effectue un contrôle et conclut à l'illégalité des montages financiers des projets de la SEMCODA, qui pour mobiliser des fonds publics, faisaient entrer au capital de SEMCODA, le département de l'Ain ($\approx 1/3$), des organismes privés ($\approx 1/3$) et les Communes ($\approx 1/3$).

La Caisse des Dépôts et Consignations de son côté, accorde les prêts par projet et non plus à l'année, ce qui contraint SEMCODA pour le projet de La Bâtie, à apporter des fonds qui ne pourront pas être amortis sur 50 ans.

Le bail emphytéotique initialement prévu pour le projet devient caduc. Par conséquent, Madame Elise FAIVRE propose l'acquisition à l'euro symbolique du terrain nécessaire à la construction des 8 logements locatifs de l'immeuble Le Magnolia.

Madame Elise FAIVRE informe l'assemblée que les travaux débuteront début septembre 2019. Les réservations des particuliers intéressés passent par le même service. Une réunion publique d'information pourrait être envisagée.

Monsieur le Maire met au vote, le nouveau montage financier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition par 7 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

2. COMPTE-RENDU REUNIONS ET COMMISSIONS

Commission Sports-Fêtes-Loisirs-Culture : rapporteur Madame Ghyslaine Billaud

Madame Ghyslaine Billaud fait le compte-rendu d'une réunion du Comité des Fêtes à laquelle elle a assisté. Elle présente notamment les demandes de travaux pour la réfection du Local des Associations (sol, vitrage, raccordement au gaz de ville), qu'elle a déjà présentés à Monsieur le Maire et qui feront l'objet d'un point dans les orientations budgétaires. Le Comité des Fêtes demande si les poubelles pourraient être entreposées dans le local à ordures du Restaurant Scolaire : réponse positive des membres présents.

3. DELIB.2019-01-02 ELABORATION DU PLUI SECTEURS DES EX VALLONS DU GUIERS ET DE BOURBRE-TISSERANDS - PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10.009 modifié portant création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-8 à L. 153-13.

Monsieur le Maire expose que par délibération :

- Du 6 décembre 2016, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallons du Guiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Du 19 décembre 2016, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Bourbre-Tisserands a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Du 3 Mai 2018 la communauté de communes des Vals du Dauphiné a décidé de fusionner les deux procédures de PLUi des ex communautés de communes des Vallons du Guiers d'une part et de Bourbre-Tisserands d'autre part,
- Du 5 Juillet 2018, le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné a débattu des orientations du PADD

Monsieur le Maire explique qu'un diagnostic a été établi pour l'ensemble des ex territoires Vallons du Guiers et Bourbre-Tisserands. Ce diagnostic a permis de dégager des enjeux aux deux échelles :

- Celle de l'ensemble du territoire
- Celle de chacune des Communes membres.

Ce diagnostic a été présenté aux habitants, aux élus du territoire le 29 novembre 2017 en réunion publique. Depuis plusieurs réunions de travail ont été menées à l'échelle de l'ensemble du territoire des ex territoires des vallons du Guiers et de Bourbre-Tisserands en vue de la préparation du projet d'aménagement et de développement durable.

Il ressort de ce processus la mise en avant d'enjeux importants pour l'ensemble du territoire et des communes membres, en particulier :

- Accompagner le développement démographique du territoire par la production d'environ 300 logements/an tout en évitant la surconsommation foncière et en développant une offre en logements adaptés à tous les besoins ;
- Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements en renforçant l'offre structurante à l'échelle du territoire et veillant à maintenir des équipements de proximité ;
- Renforcer l'importante économie locale en équilibre avec le développement démographique, en :
 - Développant et confortant les ZAE communautaires structurantes et en maintenant des espaces d'accueil économiques de proximité,
 - Facilitant l'évolution des entreprises industrielles et artisanales existantes,
 - Valorisant le commerce et en le préservant dans la ville centre de Pont de Beauvoisin, la ville relais des Abrets en Dauphiné et dans les bourgs relais de Saint-André le Gaz, d'Aoste et de Virieu sur Bourbre.
 - Développant le tourisme et les loisirs notamment à partir des ressources naturelles locales (étangs, cours d'eau espaces naturels permettant le développement des loisirs de pleine nature) et en valorisant le terroir,

- Créant des conditions propices à la pérennité de l'agriculture notamment dans ses fonctionnalités et le maintien de son foncier
- Valoriser nos paysages et la qualité des milieux naturels : par leur protection mais aussi la valorisation de leurs usages.

Monsieur le Maire présente les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à débattre. Pour faciliter la compréhension des élus, il diffuse sur vidéo projecteur l'exposé du cabinet d'urbanisme d'une durée de 40 mn, présenté lors du débat sur le PADD en Conseil Communautaire du 05 juillet 2018.

Il rappelle que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doit intégrer les points suivants :

Le PADD selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme définit
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, le PADD de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné portant sur les territoires des ex communautés de communes des Vallons du Guiers et de Bourbre-Tisserands dont le projet détaillé est annexé à la présente délibération, s'attache à définir un projet intercommunal, tout en respectant les enjeux spécifiques à chaque commune.

Le PLUi constitue une opportunité pour traduire une pratique intercommunale solidaire et traiter des problématiques complexes de l'aménagement et du développement.

Le territoire du PLUi est un territoire confronté à des enjeux particuliers :

- L'accueil de nouvelles populations, la réponse aux évolutions des besoins en logements notamment en lien avec le vieillissement d'une part et l'accueil des jeunes ménages d'autre part,
- La gestion des mobilités et l'articulation équilibrée entre campagne et ville
- Le confortement des fonctions de centralité et de l'attractivité de la ville centre de Pont de Beauvoisin et de la ville relai des Abrets en Dauphiné
- L'accès aux services de proximité,
- Le développement de l'emploi local,
- La préservation des équilibres environnementaux et paysagers,
- La valorisation du territoire dans toutes ses composantes.

Aussi pour répondre à ces enjeux, le PLUi a pour ambition de valoriser les territoires des Vallons du Guiers et de Bourbre-Tisserands au sein des Vals du Dauphiné comme territoires d'accueil : accueil résidentiel, accueil économique, accueil d'équipements et de services structurants. Cette ambition est portée par une situation privilégiée : la forte accessibilité routière et ferroviaire, la proximité de la métropole lyonnaise, de l'aéroport international de Saint-Exupéry et des agglomérations Grenobloise et de Chambéry.

Le développement induit par cet accueil n'est pas subi, mais maîtrisé de façon à préserver les qualités supports de l'identité et de l'attractivité du territoire : son paysage, ses milieux naturels (en particulier ceux liés à l'eau), son patrimoine bâti dauphinois si caractéristique. Le développement envisagé s'intègre donc dans une démarche qualitative : valorisation des espaces urbains, confortement des centralités, développement de l'emploi et des services à la population, préservation des paysages emblématiques et de la naturalité.

Le PLUI s'inscrit dans un contexte de transition :

Le contexte territorial est très évolutif avec les fusions des EPCI au sein des Vals du Dauphiné depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce contexte et le constat de nombreux points de convergences avec la partie Ouest du territoire amènent à inscrire le PLUi dans une volonté de développement cohérent du territoire des Vals du Dauphiné. Il s'agit également de prendre en compte et valoriser les spécificités de l'Est des Vals du Dauphiné, en anticipant sur les réflexions, à terme, d'un PLUi à l'échelle des Vals du Dauphiné. Aussi, ce PADD met en avant les points de convergences et les spécificités du territoire par rapport au PADD débattu à l'Ouest du territoire.

De nouveaux outils et une nouvelle échelle de réflexion sont lancés dans les différents domaines économiques, de l'habitat, des déplacements. Aussi le présent PLUi des « Vals du Dauphiné Est » recherche une large ouverture et laisse volontairement des marges d'évolution dans ces domaines de façon à permettre la mise en œuvre des politiques communautaires à venir. Toutes les orientations mises en place ne doivent pas être considérées comme bloquantes vis-à-vis des évolutions futures des politiques économiques, résidentielles, des équipements et de mobilité.

La démarche du projet territorial a identifié de nombreuses possibilités de développement, toutes ne sont pas proposées par ce PLUi. Certains secteurs de développements économiques ou résidentiels possibles ont été identifiés, mais n'apparaissent pas « matures » au moment du débat des orientations sur le développement du territoire. Leur développement est remis à plus tard compte tenu des priorités données :

- au recentrage du développement sur les espaces déjà urbanisés ;
- aux espaces économiques ou résidentiels ayant déjà fait l'objet d'investissements publics dans les infrastructures et les équipements.

Le PLUI raisonne à une échéance de 11 ans se calant sur la durée restante du SCoT et du PLUi des « Vals du Dauphiné Ouest ».

Un exposé des orientations proposées au débat suit.

Il comporte notamment des orientations en matière de soutien au développement démographique et au développement économique dans toutes ses dimensions (agricole, industrielle, artisanale, commerciale, touristique...), en matière de politique des équipements (dans toutes leurs composantes, y compris numérique) et des loisirs.

Les orientations en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques sont aussi proposées. Concernant la structuration urbaine du territoire, il s'agit de conforter l'armature urbaine à partir de la ville centre de Pont-De-Beauvoisin, de la ville relais des Abrets en Dauphiné et des bourgs relais de Saint-André le Gaz, d'Aoste et de Virieu sur Bourbre.

La question de l'organisation des déplacements est présentée de façon constituer une offre de service structurante pour les habitants et les entreprises du territoire.

La question énergétique constitue aussi un point de développement du territoire, il est proposé de rechercher des modes de valorisation des ressources locales pour favoriser la transition énergétique.

Sur proposition du maire, un débat s'engage entre les conseillers municipaux où cours duquel les points de vue s'expriment sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

Les axes et orientations débattus et retenus sont :

1. L'ambition générale : un territoire actif au développement qualitatif

- **Un PLUI dans un contexte de transition**
- **Un territoire d'accueil et de qualité**
- **Une diversité source de synergies**

2. Une production de logements de qualité en respectant les atouts paysagers du territoire qui lui confèrent son attractivité

- Permettre une croissance démographique estimée à environ 1,8% par an pour 11 ans
- Produire environ 300 logements neufs par an en favorisant la mixité sociale et générationnelle
- Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espaces
- Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements

3. Réinvestir et se réapproprier les centralités :

- Organiser un développement urbain ciblé sur les enveloppes urbaines des centres
- Soutenir l'attractivité des centres urbains et des centres-villages
- Réduire l'impact des flux automobiles sur la vie urbaine tout en maintenant un bon niveau d'accessibilité sur l'ensemble du territoire

4. Favoriser un développement économique cohérent à l'échelle des Vals du Dauphiné dans des espaces de qualité

- Rechercher le développement de l'emploi local
- Favoriser un développement économique cohérent et structuré
- Maintenir une desserte commerciale de proximité optimale
- Capitaliser sur le tourisme de plein air
- Soutenir et pérenniser l'activité agricole sur le territoire

5. Maintenir les qualités naturelles et paysagères comme support d'attractivité

- Protéger le patrimoine naturel et renforcer la présence de la nature dans les espaces urbanisés pour améliorer le fonctionnement écologique et la qualité de vie
- Réduire l'impact du développement du territoire sur le cycle naturel de l'eau et ses milieux
- Protéger la population des risques et nuisances
- Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre
- Projeter un paysage de qualité pour valoriser l'image du territoire et son cadre de vie

Ce débat a plus particulièrement mis en exergue les remarques suivantes :

- reclassement de La Bâtie-Montgascon en bourg relais au vu du nombre d'habitants et de l'activité de la Commune en terme de services à la population

- protection de l'environnement en maintenant et favorisant les services publics, commerces, écoles..., en privilégiant la création d'emplois sur place pour limiter les déplacements et en réfléchissant à des moyens de transports moins polluants et collectifs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après avoir débattu, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

4. URBANISME

➤ **Permis d'aménager Monsieur SMAILLI**

Monsieur le Maire présente le permis d'aménager déposé par Monsieur SMAILLI, concernant 13 lots (dont 12 maisons individuelles), situés entre le Chemin de Chatanais et la Route du Pontet.

Un certain nombre de pièces complémentaires ont été demandées au pétitionnaire.

Un point important reste encore en question : la création d'une voirie traversante ou une séparation du lotissement en deux parties avec un accès à chaque extrémité.

Cette question sera étudiée avec les services de l'urbanisme et le pétitionnaire.

➤ **Antenne TDF**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que TDF recherche un terrain pour un projet d'implantation d'une antenne de télécommunications (Orange et Free) sur le territoire de la Commune afin de couvrir la RD 1516 et le centre du village actuellement défaillant en matière de communication. L'assemblée se prononce favorablement et une discussion s'engage sur le choix du site de montage de l'équipement. Plusieurs lieux sont envisagés, en particulier sur des parcelles appartenant au domaine communal ; toutefois cette solution n'est pas retenue. Monsieur le Maire reprendra contact avec la société TDF afin qu'elle poursuive ses recherches auprès des propriétaires privés.

5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire présente les projets pour l'année 2019 qui seront étudiés en fonction des possibilités financières de la Commune :

- réfection du Local des Associations (sol, vitrages, raccordement au gaz de ville)
- travaux induits par la construction de l'immeuble Le Magnolia (modification du parking, création d'un city-park...)
- installation de jeux dans le jardin de ville
- éclairage de l'Eglise (mise aux normes)
- accessibilité PMR à la Salle Philomène (entrée et sanitaires)
- création de sanitaires pour la Salle des Jeunes
- parking du Pontet : réfection du mur ouest
- installation électrique à la Salle d'Animation pour branchement de quatre enceintes acoustiques
- pose d'une main courante au Stade Renodel
- acquisitions diverses
 - camion pour la voirie
 - chariot porte-barrières
 - décors lumineux (Noël)
 - informatique (serveur et trois postes)
 - armoires archives.

DELIB.2019-01-03 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider l'ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2019 selon le tableau suivant :

CHAPITRE	RAPPEL BUDGET 2018	MONTANT AUTORISE (max. 25 %)
20 - Etudes	13 000.00 €	3 250.00 €
21 - Acquisitions	30 500.00 €	7 625.00 €
23 - Travaux	204 122.00 €	51 030.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater des dépenses éventuelles d'investissement dans les limites fixées ci-dessus.

6. TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Sanitaires publics

Monsieur René Balmain informe l'Assemblée que les sanitaires publics ont été détériorés. Des devis sont en attente afin de faire procéder aux réparations.

Chemin du Lavoir

CM du 13/02/2019

Monsieur Didier Perrin informe l'Assemblée que suite à la vente de la propriété sise à l'extrémité du Chemin du Lavoir, l'accroissement de la circulation en raison de l'activité du nouveau propriétaire a provoqué une dégradation importante du chemin. Monsieur le Maire propose une rencontre avec le riverain afin de limiter le passage des poids lourds.

7. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

DELIB.2019-01-04 SOUTIEN A LA MOTION DE LA COMMUNE DE PONT DE BEAUVOISIN CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'OFFRE FERROVIAIRE

A l'annonce des travaux de réhabilitation de la gare de Lyon La Part-Dieu qui ont débuté le 9 décembre dernier, les élus de Pont de Beauvoisin se sont inquiétés d'une diminution éventuelle de l'offre ferroviaire. Avec 40 trains/jours dans les deux sens et 600 voyageurs, cette gare est d'une importance vitale pour tout un bassin de vie comptant 25 000 habitants. Cette inquiétude est renforcée par les travaux de rénovation de la voie ferrée entre St-André le Gaz/Chambéry, réalisés en 2018 qui ont fortement impactés les déplacements des usagers mécontents des modalités de remplacement des trains par des autocars.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de Pont de Beauvoisin a déposé une motion auprès de la SNCF et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour qu'elles s'engagent à maintenir l'offre actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal apporte son soutien à la Commune de Pont de Beauvoisin.

Association VILLOVI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une association de La Bâtie créée en 2016 qui a pour but la promotion des produits culturels et traditionnels du monde, a fait une déclaration de changement de nom. Elle s'appelle désormais Villovi ; son siège social se trouve 15 Impasse de Martillonne.

SICTOM

Monsieur le Maire présente une synthèse des performances des habitants de La Bâtie en terme de tri sélectif sur les années 2016 à 2018. Si les résultats sont satisfaisants pour le verre et les emballages, des progrès sont à faire au niveau de la collecte des papiers. Il est à noter que le SICTOM estime que le nombre de points d'apport volontaire n'est pas suffisant. Une discussion s'engage pour le choix d'un site supplémentaire. Il ressort que le parking du cimetière paraît être un lieu intéressant. Il sera demandé au SICTOM qu'un technicien vienne sur place pour évaluer la pertinence de ce choix.

Spectacles

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un cirque souhaite s'installer les 29 et 30 octobre prochains.

Madame Ghyslaine Billaud et la Commission Sports-Fêtes-Loisirs-Culture se sont positionnés auprès de la Communauté de Communes pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air pour le mois de juillet prochain. L'Assemblée donne son accord pour ces deux manifestations.

Mutuelle de village

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les membres du CCAS ont souhaité mettre en place une mutuelle de village.

C'est la raison pour laquelle une information a été glissée dans l'agenda distribué en début d'année.

Ouverture d'une classe

Madame la Directrice des services de l'Education Nationale a informé la Commune qu'au vu des effectifs prévisionnels, elle mettait à l'étude une attribution de poste en maternelle pour la rentrée 2019.

Fin de séance à 1h.00

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 ^{er} adjoint	Didier PERRIN 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
-----------------------	---	---	--

Ghyslaine BILLAUD 4 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ	Françoise MALLEIN excusée
Maryline SARRAZIN excusée	Virginie TERNACLE	Fabrice NEBBIA	Eric GUILLAUD excusé
Marie BUISSONNET excusée			

